



Parc
naturel
régional
du Luberon

Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240409-2024CS29-DE

Délibération **2024CS29** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Budget Primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués 28 mars 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 60 votants :

- 40 membres titulaires présents,
- 4 membres suppléants présents,
- 16 membres représentés

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Sandrine POURCEL, Valérie BOISGARD, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSSE, Laurent GARCIA, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Jacques DECUIGNIERES, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Michel GASQUET, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPELLA.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU
Laurence DE LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine GAY à Valérie PEISSON
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD

Messieurs

Richard KITAEFF à Charlotte CARBONNEL
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSSE
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX
Michel NOUVEAU à Sandrine POURCEL
Marc BOTTERO à Roland GIRAUD
Sergio ILOVAISKY-CANO à Gaëlle LETTERON
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Jean AILLAUD
Gilles MEGIS à Frédéric SACCO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [t](#) [v](#) • www.parcduluberon.fr

Étaient excusés :

Mesdames Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Karine MASSE, Yolande PRIMO, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Florelle NOUGUIER, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES.

Messieurs Marc JAUBERT, Emmanuel LUTHRINGER, Sylvain D'APUZZO, Jean-Pierre GERAULT, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Nicolas HUMBERT, Jean-Pierre RICHARD, Jean-Philippe RIVET.

Étaient absents :

Mesdames Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Catherine DELASSUS-NOLLET, Marion ANDLAUER, Suzanne BOUCHET, Solange PONCHON, Valérie DELPECH.

Messieurs Roland PETIET, Lionel MORARD, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames Claire ARAGONES, Jeanne BENIHYA-VERDE.

Monsieur Joël BOUSCARLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du Comité Syndical du 20 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration, Personnel en date du 23 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2024 comprenant ses annexes, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :
 - o section de fonctionnement : 5 430 730 €
 - o section d'investissement : 5 119 145 €
- **ADOPTER** les projets d'actions proposés ainsi que leurs plans de financement ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents et conventions nécessaires pour mener à bien ces opérations dans la limite des crédits inscrits.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	546 328,35	535 269,18
REPORTS	Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 572 816,65	3 838 293,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 745 582,32
Total de la section d'investissement (2)		5 119 145,00	5 119 145,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 430 730,00	5 123 117,25
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 307 612,75
Total de la section de fonctionnement (3)		5 430 730,00	5 430 730,00
TOTAL DU BUDGET (4)		10 549 875,00	10 549 875,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI